



LITIGE SUR COMMANDE DE MATERIAUX EXTERIEURS

Par **belair**, le **27/05/2009** à **22:39**

BONJOUR

J'ai accepté un devis pour la fourniture et pose de dallage et pavage. Les matériaux proposés sur le devis ont été redéfinis par un email que la société m'a adressé mais cet EMAIL ne précisait pas qu'il y aurait un supplément de prix et ne m'a fait signer aucun avenant.

le dallage a été posé mais pour le pavage , la société ne veut pas me le mettre en place. Il m'a renvoyé un autre devis d'un montant supérieur qu'il nous demande de signer

cette société est-elle dans son bon droit d'agir de la sorte???

PS il s'agit d'une somme importante puisque le supplément est de 5000 euros

Merci d'une réponse urgence

Par **wolf**, le **09/06/2009** à **11:05**

Vous avez accepté et signé le premier devis, ce qui a eu pour but de faire commencer les travaux.

C'est ce devis qui compte, et non un nouveau établi une fois les travaux débutés.

Rapprochez-vous de la DDCCRF de votre département. Ils accueillent le public deux jours par semaine si vous n'êtes pas trop loin, sinon, vous pouvez leur téléphoner (N° normal, non surtaxé), les joindre par courrier postal ou mail.

La saisie de la DDCCRF est une procédure gratuite. Il en va de même si ils prennent en charge votre dossier, alors n'hésitez pas ;)